



MANIFESTE D'ENGAGEMENT

**LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT**

2025 - 2029

#TousConcernésEnNormandie

**« Mon association sportive choisit son camp
et s'engage contre les violences sexistes et sexuelles »**

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT

#TousConcernésEnNormandie

Nous, acteurs du sport normand, souhaitons nous engager pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport au sein de notre région.

Nous, acteurs du sport en Normandie, souhaitons apporter tout notre soutien aux pratiquantes et pratiquants pour que la parole se libère et que tout soit mis en oeuvre pour prévenir ces violences : formation, information, accompagnement et soutien aux associations qui participent à cette prévention.

Nous, acteurs du sport en Normandie, nous engageons à tout mettre en oeuvre pour faire cesser ces violences dans l'ensemble de nos disciplines, à travers la liste des engagements ci-jointe.

Notre soutien à ce manifeste est concret et se traduit par cette signature.

Ainsi, nous prenons dès aujourd'hui des engagements opérationnels détaillés ci-après.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT

Signatures du manifeste

La rectrice de la région académique
Normandie
Rectrice de l'académie de Normandie
Chancelière des universités

Valérie CABUIL

Le Président du Comité Régional
Olympique et Sportif Normandie



Nicolas MARAIS

Le Président du Comité Départemental
Olympique et Sportif du Calvados



Patrick OSOUF

La Présidente du Comité Départemental
Olympique et Sportif de l'Orne



Babeth PLOMION

Le Président du Comité Départemental
Olympique et Sportif de l'Eure



Sylvain VILLA

La Présidente du Comité Départemental
Olympique et Sportif de la Seine-Maritime



Bénédicte OUVRY

Le Président du Comité Départemental
Olympique et Sportif de la Manche



Eric MORIN

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE SPORT

NOS ENGAGEMENTS

En signant ce manifeste, l'association :

.....
s'engage à respecter l'ensemble des points suivants :

ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES

✓ OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES :

- S'assurer, lorsque l'association est employeuse, de la **validité de la carte professionnelle** des éducateurs et éducatrices salariés, et apporter son concours à la démarche d'honorabilité des bénévoles mise en place à l'échelon fédéral et informer de son rôle.
- S'inscrire dans une **démarche active de « signalement »** auprès des instances administratives, judiciaires et fédérales.
- Garantir l'affichage visible du numéro 119 (Numéro enfance en danger) dans tous les espaces sportifs recevant des mineurs.

✓ ENGAGEMENTS PÉDAGOGIQUES :

- Désigner une **personne chargée de ce sujet** (membre de l'équipe dirigeante ou d'encadrement afin de garantir le contrôle d'honorabilité du référent) qui veille à la mise en place d'actions d'information, de prévention, de formation.
- Pour cette personne, suivre à minima **1 temps d'information et de sensibilisation** par an (et au plus tard dans les six mois après la signature du manifeste) pour mieux comprendre ce phénomène afin d'agir, orienter, guider et signaler.
- Participer à **un regroupement annuel des signataires** mis en place par le mouvement sportif et l'Etat.
- Organiser, en interne, un **temps de sensibilisation** une fois par an auprès des adhérents et adhérentes, professionnels et bénévoles (diffusion reportage, atelier débat...).

■ ENGAGEMENTS LIÉS À LA COMMUNICATION :

- **Relayer l'information liée à la signature du manifeste d'engagement et à sa mise en œuvre** auprès des adhérents et adhérentes professionnels et bénévoles (affichages bureaux, vestiaires, réseaux sociaux/ site internet, temps dédiés lors de l'Assemblée Générale, Conseil d'administration, bulletins d'inscription, Forum des associations, ...).

ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

En complément, l'association souhaite s'engager sur des actions complémentaires (cocher les engagements souhaités par votre structure). Ces initiatives visent à promouvoir les efforts déjà déployés ou qui seront déployés dans l'association.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE STRUCTURATION

- ☐ Formaliser cet axe de prévention dans le **projet associatif**.
- ☐ Mettre en place des règles de vie au sein du **règlement intérieur**, visant ainsi à prévenir et/ou limiter au maximum les risques et les situations propices aux atteintes, agressions ou crimes sexuels (lors des stages, déplacements, au sein des vestiaires adultes/enfants, ...).

- ☐ S'inscrire dans une démarche de libération de la parole, notamment par la mise en place d'une écoute active par les encadrants et dirigeants, l'installation d'une boîte aux lettres dédiée ou tout autre dispositif facilitant la libération de la parole.
- ☐ **Inform**er les partenaires institutionnels et privés des engagements pris et leur proposer un temps de sensibilisation.
- ☐ Evoquer avec les professionnelles et professionnels de la structure, lors de l'entretien annuel obligatoire, les **pistes pouvant être développées pour améliorer les actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles**.
- ☐ Faire appel à des **jeunes volontaires en Service Civique** pour accompagner la structure dans le développement d'actions de prévention.

ENGAGEMENTS LIÉS À LA COMMUNICATION

- ☐ **Prendre part et relayer les initiatives régionales et départementales** telles que la semaine digitale de promotion sur les réseaux sociaux.
- ☐ Mettre à disposition des adhérentes et adhérents **des flyers ou supports de communication sur la thématique**.

ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA SANTÉ

- ☐ Proposer des créneaux de pratique physique adaptée permettant la **reconstruction de victimes de violence**.
- ☐ S'engager plus spécifiquement dans la **prévention des violences auprès des publics vulnérables**, notamment les personnes en situation de handicap.

L'association sportive souhaite ajouter les engagements suivants :

Signature du Président ou la Présidente de l'association sportive
Date et lieu

**Vous venez de signer le manifeste d'engagement
contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.
Félicitations à vous et à votre structure !**

Signer ce manifeste vous donne accès à des sensibilisations et formations, à des outils pédagogiques, à l'utilisation d'une charte graphique, à la consultation d'une plateforme de ressources, ...

Afin d'officialiser votre signature dans le cadre de la politique régionale et être inscrit dans le réseau, nous vous invitons signer ce document sous format numérique via le lien (refaire le lien) ou via le QR code suivant (refaire le QR code) :



Vous souhaitez être accompagné dans la mise en place d'un plan d'actions dans votre structure, n'hésitez pas à contacter les personnes suivantes :

NORMANDIE :

- CROS : Pierre DEHAEN - 02 35 67 50 50 - pierredehaen@franceolympique.com
- CROS : Aurore JARRY - 02 79 64 20 37 - aurorejarry@franceolympique.com
- DRAJES : Anne-Laure PICOT - 02 32 08 88 49 - anne-laure.picot@ac-normandie.fr

CALVADOS :

- CDOS : Quentin BROGGI - 02 79 64 20 24 - calvados@franceolympique.com
- SDJES : Christophe LESAGE - 06 77 51 92 28 - sdjes14-sport@ac-normandie.fr
Lucas RENARD - 06 24 49 69 40 - sdjes14-sport@ac-normandie.fr

EURE :

- CDOS : Isabelle BACHELET - 02 32 25 95 56 - eure@franceolympique.com
- SDJES : Alexandre DUPIRE - 06 16 03 34 63 / 06 19 97 45 70 - sdjes27@ac-normandie.fr

MANCHE :

- CDOS : Stéphane LEJEUNE - 02 33 57 67 97 - manche@franceolympique.com
- SDJES : Jonathan BIDAULT - 02 50 28 71 43 - sdjes50-accueil@ac-normandie.fr

ORNE :

- CDOS : Clément HERMENIER - 02 33 80 27 63 - orne@franceolympique.com
- SDJES : Pierre LEMAITRE - 02 33 32 52 03 - sdjes-61-sport@ac-normandie.fr

SEINE-MARITIME :

- CDOS : Sacha HAUGUEL - 02 35 73 28 88 - seinemaritime@franceolympique.com
- SDJES : Céline POTTIER - 02 32 08 97 42 - sdjes76@ac-normandie.fr

ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE BOUGER LES CHOSES !

